Image not found or type unknown

Modification de délai d'instruction (passe de 2 à 6 mois)

Par **Dominique07**, le **25/01/2015** à **09:13**

Bonjour,
J'ai déposé mon permis de construire le 15 décembre 2014 et la mairie m'a informé le 16 janvier 2015, date du document, visé par le maire, et reçu avec AR le 20) que le délai d'instruction passé de 2 à 6 mois, à cause de la présence d'un bâtiment classé à proximité alors qu'elle avait un mois pour me prévenir d'une modification de délai d'instruction. Donc j'ai 2 questions :
Sachant que la mairie ne m'a pas informé dans le délai d'un mois, est ce que je peux demander l'obtention de mon permis 2 mois après le dépôt du permis?
Si je dépose un recours car la mairie m'a informé trop tard, est ce que le tribunal administratif peut me donner raison si la mairie (ou les bâtiments de France) font la sourde oreille ?

En vous remerciant par avance pour votre aide?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés